

Pour diffusion immédiate

## Élection partielle dans Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles le 6 juin 2010

### LE TOUR DE L'ÎLE DE MONTRÉAL ET LE SCRUTIN FERONT BON MÉNAGE

**Montréal, le 5 mai 2010** – Le président d'élection de Montréal, Me Yves Saindon, a tenu à faire le point sur le scrutin du 6 juin prochain dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles suite aux préoccupations soulevées par le passage du Tour de l'Île de Montréal, le même jour, dans une partie de l'arrondissement : «Nous avons étudié divers scénarios avant de déterminer la date du scrutin et nous en sommes venus à la conclusion que la date du 6 juin était la meilleure dans les circonstances.»

Rappelons que le maire de l'arrondissement, M. Joe Magri, a confirmé sa démission le 12 mars dernier. En vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, l'élection partielle doit être tenue un dimanche dans les quatre mois suivant la démission. Le président d'élection a donc analysé toutes les dates possibles entre le 9 mai et le 11 juillet.

Pour des raisons évidentes, il a été convenu de ne pas tenir le scrutin ou le vote par anticipation le 9 mai, jour de la Fête des mères, ou le 23 mai, en raison du long week-end de la Journée nationale des Patriotes. De même, les dates postérieures à la mi-juin ont été écartées, la tenue d'un scrutin durant la période estivale n'étant pas souhaitable. Il n'y avait donc que deux véritables possibilités : tenir le scrutin le 13 juin (avec vote par anticipation le 6 juin) ou le 6 juin (avec vote par anticipation le 30 mai). La date du 6 juin a été retenue.

Compte tenu du parcours qu'empruntera l'événement cycliste, moins de 3 % des électeurs pourraient théoriquement avoir des problèmes pour se rendre à leur bureau de vote. Le président d'élection a cependant mis en place plusieurs mesures pour assurer à tous ces électeurs la possibilité d'exercer leur droit de vote sans problème le 6 juin :

L'accès des bureaux de vote sera assuré en tout temps par le personnel d'Élection Montréal et de Vélo Québec Événements. Une brigade d'une dizaine de personnes identifiées aux couleurs d'Élection Montréal se joindra aux bénévoles et aux cadets du Service de police déjà prévus pour faciliter le va-et-vient des électeurs aux abords de cinq endroits de vote situés à proximité du parcours.

Une section spéciale sur le site d'Élection Montréal ([ville.montreal.qc.ca/election](http://ville.montreal.qc.ca/election)) contiendra tous les renseignements utiles aux électeurs du secteur de Rivière-des-Prairies où passera le Tour de l'Île de Montréal: parcours, heures de fermeture et carte des rues touchées, carte des sections de vote et indications pour savoir où aller voter.

Une fiche d'information sera distribuée avec la carte de rappel aux électeurs du secteur de Rivière-des-Prairies. Cette fiche fera état des perturbations à la circulation automobile dans certains secteurs entre 9 h et 15 h le 6 juin. Les électeurs qui souhaitent éviter ces possibles désagréments pourront exercer leur droit de vote le dimanche 30 mai, jour du vote par anticipation, de midi à 20 heures. Le vote par anticipation est d'ailleurs ouvert à tous les électeurs qui veulent s'en prévaloir.

Enfin, une communication particulière sera également transmise aux électeurs de certaines sections de vote leur indiquant la meilleure façon d'accéder à leur bureau de vote en toute quiétude.

«Il est de notre devoir d'assurer à chaque électeur les meilleures conditions d'exercice de son droit de vote. Nous prenons toutes les mesures qui s'imposent et je suis convaincu que le Tour de l'Île de Montréal et le scrutin feront bon ménage le 6 juin», a conclu Me Saindon.

-30-

Source : Élection Montréal  
[ville.montreal.qc.ca/election](http://ville.montreal.qc.ca/election)

Renseignements : Pierre G. Laporte  
514) 872-9376